

# Compte rendu du Comité Technique Local du 30/06/2021

Le contexte de crise sanitaire a montré toute l'utilité d'un service public fort.

Le gouvernement a quant à lui fait preuve d'un comportement schizophrène en se félicitant d'un côté d'injecter des milliards d'euros pour sauver l'économie et en même temps de détruire les outils qui permettent de faire entrer de l'argent à savoir les missions de la DGFiP.

En effet, 90 % des recettes fiscales proviennent de la TVA (129 milliards), l'impôt sur les revenus (70 milliards) et l'impôt sur les sociétés (31 milliards). Faut-il rappeler que ces recettes sont recouvrées notamment grâce au travail des agents des SIP et du contrôle fiscal, dont l'activité fait l'objet de ce CTL ? En même temps, la fraude fiscale est estimée à plus de 100 milliards.

Qui peut croire que l'État souhaite lutter contre la fraude fiscale en continuant de supprimer des emplois et organisant la casse des services du contrôle fiscal ?

Malgré le discours qui présente le contrôle fiscal comme une vitrine de la DGFiP, la Direction de la Moselle a choisi depuis plusieurs années de retirer ce sujet de l'ordre du jour des Comités techniques locaux.

## 1/ Modification des horaires de réception au guichet

Le Direction présente une nouvelle fois une modification des horaires d'ouverture au public à la baisse. Cela concerne les trésoreries de Creutzwald, Maizières les Metz, Montigny et Rombas.

Nous sommes intervenus pour rappeler notre opposition à ces diminution d'horaires d'ouverture aui précèdent toujours la disparition du service public (f bureaux de poste en zone rurale, trésoreries). Nous avons calculer que cette diminution représente une **fermeture de 144 journées par an** sur les 4 trésoreries.

La Direction justifie son choix par une moindre fréquentation des trésoreries. Nous avons rappelé les missions enlevées à ces postes qui ont conduit à une baisse de la fréquentation (recouvrement de l'impôt, privatisation de certaines collectivités, externalisation du paiement en numéraire ...). Pour la CGT le réseau existant lors de la fusion impôt/trésor aurait dû présenter une opportunité de créer de véritables maisons des Finances publiques répondant aux besoins des populations. Ce ne sont pas les Maisons France Service, qui sont encore moins fréquentées que les trésoreries, qui répondront aux véritables besoins.

Selon la Direction, la baisse de fréquentation serait liée à de nouveaux usages de la population, notamment le téléphone et internet. La Direction se félicite d'avoir augmenté les plages d'accueil téléphonique. Nous nous interrogeons sur la similitude des populations concernées. Les personnes se présentant au guichet sont souvent dans l'impossibilité de faire leurs démarches par internet ou au téléphone.

Enfin nous faisons remarquer qu'il est étrange de présenter un document au Comité technique qui n'est écrit qu'au conditionnel.

La Direction avance une demande des agents concernés. Selon nos informations, cela n'a pas été le cas sur au moins un de ces 4 postes.

Pour l'ensemble de ces raisons, la CGT a voté contre les modifications d'horaire.

# 2/ Bilan provisoire de la campagne IR 2021

La note présentée en comité technique local est très idyllique par rapport au vécu des agents et des usagers durant la campagne déclarative.

Concernant l'accueil téléphonique, le manque d'effectif de la cellule dédiée a nécessité le recours à des agents d'autres services en renfort. Ces derniers se trouvant eux-mêmes en difficulté sur leurs missions qu'ils devaient continuer d'assurer en même temps que la campagne. La formation, quant à elle, a été très insuffisante pour les agents appelés en renforts, d'autant plus que cette campagne a été marquée par de nombreuses perturbations (convention franco-luxembourgeoise, crise sanitaire, mise en place de l'accueil téléphonique départemental ...). Nous avons demandé que l'activité de renfort soit prise en compte dans les objectifs assignés aux agents. La Direction indique que le renfort sera pris en compte dans les objectifs et l'entretien professionnel.

Malgré une enquête montrant la satisfaction des usagers (panel de 40 usagers ... ahahah), la CGT fait état de nombreuses difficultés dans la mise en place de l'outil contact :

- Attribution des appels de manière aléatoire, nécessitant un contre rappel du service compétent dans de nombreux cas
- Appels sans lien avec la campagne
- Étalement chronophage des appels non aboutis sur 3 demi journées
- Dérangement constant dans les services du fait de la directive d'appeler en non masqué et du rappel des contribuables (et de leurs proches !) sur les lignes directes des agents

C'est bien beau de faire une enquête de satisfaction des usagers, mais il serait pertinent de faire une enquête de satisfaction des agents. La Direction s'est engagée à suivre la proposition de la CGT et de les consulter.

Sur la convention franco-luxembourgeoise, cela concerne plusieurs dizaines de milliers d'usagers. La Direction locale n'a pas pris la mesure des conséquences du changement de convention pour nos services. Les collègues ont eu affaire à des contribuables mieux informés qu'eux. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de mutualisation de la note utilisée par le SIP de Longwy. Nous avons fait remarquer que la DDFiP 54 semblait avoir eu les informations bien avant les agents de la Moselle. A l'heure actuelle des points restent encore nébuleux sur la déclaration des frontaliers.

L'ouverture de l'application GESPART le 10/05 n'a pas facilité le travail de traitement des déclarations. Les agents se sont vite rendu compte qu'ils devaient retraiter l'ensemble des déclarations franco-luxembourgeoises, et avec une date buttoir au 02/07, c'est vite devenu mission impossible. La première solution trouvée par la Direction a été de soulager de leurs e-contacts les SIP concernés en les attribuant à la DDFiP des Vosges. Les collègues vosgiens n'ont pas forcément apprécié d'arrêter leurs missions du jour au lendemain et de répondre à des questions de frontaliers pour lesquelles ils n'ont eu aucune formation, uniquement du fait du sous-effectif de la Moselle. Cette solution n'a pas suffi pour tenir les délais, il a donc été demandé aux autres SIP de la Moselle de venir en renfort des SIP de Metz, Hayange et Thionville.

Cet épisode fait apparaître le manque d'effectifs criant du département de la Moselle. La CGT a demandé à la Direction locale qu'elle fasse part à la Direction générale de la spécificité transfrontalière de notre département qui est le seul de France à compter 3 frontières. Le surcroît de travail occasionné par cette situation est selon nous sous calibré en terme d'emploi.

Nous sommes intervenus pour rappeler que la saisie des déclarations ne constitue pas la seule mission des SIP et les agents mobilisés prendront du retard sur les mises à jour TH, entre autres choses. Nous craignons que les avis de Taxe d'habitation nécessitent à nouveau un dispositif de renfort qui se répercutera sur d'autres missions. C'est le serpent qui se mord la queue et ce fonctionnement aura nécessairement un impact général sur la qualité de nos missions. La direction vend cela comme de la souplesse, de la solidarité, de l'adaptation, pour la CGT, il ne s'agit que de rustines sur une chambre à

### air déjà bien usée.

La CGT a demandé si des vigiles étaient prévus pour la campagne de recouvrement TH. La direction a confirmé la présence de vigiles, comme les années précédentes, en fonction de l'affluence.

## 3/ Le contrôle fiscal à la DDFiP de la Moselle

La CGT Fiances publiques est satisfaite que la question du contrôle fiscal réintègre enfin le comité technique local après tant d'années d'omission. Les organisations syndicales ont dû se montrer persévérantes et combatives.

A la lumière de la somme des documents préparatoires présentés, ce jour, du nombre d'agents travaillant dans la sphère contrôle fiscal, plus d'une centaine, et de l'accélération des changements législatifs, ces dernières années, il était incompréhensible que cette mission soit condamnée à l'invisibilité.

Pour cette raison, la CGT demande la pérennisation de l'inscription du contrôle fiscal à l'ordre du jour d'un comité technique local annuel.

Pour ce qui concerne le comité technique local d'aujourd'hui, nous ne cachons pas la difficulté d'aborder efficacement le sujet, quand, depuis des années, il est tombé aux oubliettes et qu'un suivi annuel n'a pas pu être effectué.

Comme tous les services du département, les agents de la sphère fiscale sont impactés par la situation générale et les restructurations.

L'actualité la plus immédiate et la plus préoccupante concerne les mouvements de mutation des chefs de services avec le départ de la responsable du PDCE, du chef de la BDV1 et du possible départ de la chef de la BDV2, dont le mouvement est publié ce jour. L'arrivée de nouveaux responsables risque de poser des difficultés si ceux-ci ne connaissent pas le métier.

Or, ces 3 services ont connu, ces dernières années, des situations difficiles :

- fusion des PCE en un PDCE,
- suppression d'une des 3 BDV et réunion des agents en 2 brigades avec pour conséquence pour les chefs de services de devoir suivre 50 % de dossiers en plus. Choix qui n'a pas été très heureux selon un avis largement partagé.

En parallèle, le départ en retraite de collègues, l'intégration de nouveaux agents, avec des anciens qui manquent de disponibilité pour les former, dans un contexte de complexification de la législation, de facilités accordées aux contribuables avec la loi ESSOC, d'objectifs majorés, en termes de qualité et de quantité, conduisent à dégrader de plus en plus les conditions de travail.

La doctrine de la Direction locale est désormais de faire des services de la sphère contrôle fiscal des services de renfort, au détriment de leurs propres missions sur certaines périodes. Ces services ont ainsi été sollicités pour le traitement des demandes de fonds de solidarité sans que les objectifs habituels assignés soient adaptés à due concurrence. Autre renfort demandé : la campagne IR au sujet de laquelle la direction ne cache pas sa décision de recourir de manière pérenne pour colmater l'insuffisance d'effectifs au sein des SIP.

A cela, s'est rajoutée la particularité conjoncturelle de l'année 2021 avec la double prescription 2017 et 2018 qui demande un surcroît de travail. 2022 sera également impactée par la double prescription avec la prescription de l'IR 2018 due à la mise en place du PAS qui se rajoutera à la prescription de l'année 2019.

Nos propos n'ont pas pour but de tenter d'apitoyer la Direction mais de l'alerter.

Quand on sollicite exagérément des services on court le risque de la fuite des effectifs. La DDFIP Moselle est encore dans les délais pour réfléchir à soulager le travail dans la sphère de contrôle fiscal au lieu de la majorer. Ne nous retrouvons pas dans la situation de la DIRCOFI EST qui, après la fuite massive d'anciens vérificateurs pour échapper aux conditions de travail dégradées, a été confrontée à une arrivée très importante d'agents novices qui a mis en péril la mission et les résultats attendus.

Ensuite, nous avons lu le rapport d'information du Sénat au nom de la commission des finances du 22 juillet 2020 sur les moyens du contrôle fiscal.

« Depuis plusieurs années, en tant que rapporteurs spéciaux de la mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines », nous constatons une friction de plus en plus forte entre la priorité donnée au développement de nouveaux outils et techniques d'analyse de données au service du contrôle fiscale et la fin de la sanctuarisation des effectifs. Si les outils technologiques sont indispensables, nous considérons cependant qu'ils ne pourront atteindre leur plein potentiel que sous réserve d'investissements informatiques pérennes et d'une véritable réflexion sur les ressources humaines, sur l'organisation et sur la stratégie choisie par le gouvernement en matière de contrôle fiscal. »

La baisse récurrente des effectifs dédiés au contrôle fiscal est en contradiction avec l'alerte émise par la commission des finances du Sénat.

Par ailleurs, localement, les vérificateurs signalent, depuis des années, que notre particularité de département frontalier, avec le Luxembourg notamment, devrait être un argument fort pour l'attribution de moyens humains supplémentaires. Par exemple, ne serait-ce que par le rétablissement d'un secrétariat, supprimé en brigades depuis plusieurs années, qui libérerait les agents et les chefs de services des tâches purement matérielles et administratives comme le courrier, le remplissage de certaines applications, l'archivage papier ou dématérialisé. Ce secrétariat pourrait être mutualisé avec le PDCE et la BCR.

La CGT a lu la lettre adressée au Directeur par les collègues du PDCE au sujet des 2 suppressions d'emplois dans leur service. Le Directeur a bien reçu la lettre et compte y répondre et aller à la rencontre des agents prochainement.

Nous somme intervenus sur le « datamining » (outil d'intelligence artificielle automatisant la programmation), qui entraîne beaucoup d'erreur, la machine visant à remplacer l'humain. Rien ne vaut les alertes des collègues des SIE ou de la direction du contrôle fiscal. La Direction reconnaît des difficultés mais parle de balbutiements et de temps d'adaptation.

La direction locale trouve l'organisation actuelle du contrôle fiscal inefficace. Une refonte départementale est prévue et une réforme sera présentée au comité technique début juin 2022. Cela passera par des transferts de missions, des clarifications de missions, des créations ou fusions de services. Des agents et responsables seront associés dans des groupes de travail fin 2021, début 2022.

Pour la Direction, plusieurs questions se posent : comment remédier aux difficultés nées de la suppression de la 3ème brigade de vérification ? Bien fondé ou pas de maintenir la programmation dans deux structures distinctes (BCR et PDCE) ? Bien fondé ou pas de maintenir l'expertise au sein du PDCE ?

# 4/ L'accueil téléphonique en Moselle : plages de réception par service

Nous ne sommes pas intervenus sur ce point car notre revendication de respecter l'accord sur les 35h des postes à 4,5 jours a abouti. Les collègues de ces postes ne seront pas obligé de venir travailler le vendredi après midi, comme initialement prévu.

## 5/ Questions diverses

## > Restructurations au 1er janvier : volume d'emplois transférés inconnu à ce jour

Concernant les restructurations au 1er janvier, les agents pensaient connaître le volume des emplois transférés le 23/06. Un retard de prise de décision de la Direction locale n'a pas permis de donner cette information à ce jour.

La CGT a rappelé son intervention du groupe de travail DUERP sur les risques psychosociaux engendrés par les incertitudes lors de restructurations. Dans un premier temps, la direction a indiqué communiquer sur le volume d'emplois fin octobre, en même temps que la prise de contact des services du personnel avec les agents. Nous avons demandé d'accélérer la prise de décision, les charges de travail et emplois affectés sur chaque mission ayant été communiqués par les chefs de service. La Direction va peut-être essayer de donner l'information début septembre.

## > Aspects pratiques du télétravail

Nous avons demandé qu'elle était le nombre de demandes de télétravail entrées dans SIRHIUS à ce jour. La Direction n'a pas eu beaucoup de demandes.

Nous sommes intervenus sur la situation des collègues télétravailleurs qui sont mutés au 1er septembre. Quid de l'ordinateur ? Devra-t-il être restitué ou doit-il être conservé ? La Direction a indiqué qu'à terme l'ordinateur portable deviendrait le poste de travail de l'agent mais, à l'heure actuelle, aucune réponse claire n'a pu nous être apportée. La Direction va contacter la Cellule départementale de l'informatique à ce sujet.

Suite à notre interpellation concernant les demandes pour les agents mutés au 1er septembre (plus de 100 agents), la Direction va communiquer auprès des chefs de service pour que la question du télétravail soit abordée au plus vite avec l'agent, et avant sa prise de fonction.

Nous conseillons aux collègues mutés qui souhaiteraient télétravailler dans leur nouveau poste, de contacter le chef de service si celui-ci ne le fait pas.

#### > Recrutement de contractuels

La DGFiP va recruter 650 contractuels. La DDFiP 57 a été autorisé à recruter 15 contractuels B et C pour combler les postes vacants (17 vacances au 1er septembre).

La CGT est intervenue sur le danger que représente le recrutement de contractuels à la place de l'arrivée de titulaires. Cela aura forcément des répercussions sur les affectations des stagiaires et sur les mouvements de mutation futurs, promotions comprises. Nous avons vu des départements fermés à la mutation pour moins que ça !

Partout où les services publics ont eu recours aux contractuels, notre statut s'est retrouvé affaibli jusqu'à disparition des agents sous statut (France Télécom, La Poste ...)

La direction s'interroge sur le manque d'attractivité de la DGFiP. Nous avons bien quelques réponses à leur apporter : gel du point d'indice, destruction des missions, travail à la chaîne, restructurations permanentes, manque de lisibilité sur les mutations, promotions réduites ...